

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
LUNDI 1^{er} MARS 2021, 19 H 30**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE
 - 1.1 Séance tenue à huis clos par visioconférence
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE FÉVRIER 2021
4. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE
5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE
 - 5.1 Dépôt du rapport de délégation des compétences (réquisitions)
 - 5.2 Dépôt de la liste des déboursés au 28 février 2021
 - 5.3 Avis de motion et présentation du *Règlement numéro 2021-01-A modifiant le Règlement numéro 2021-01 relatif à la taxation et tarification de l'année 2021*
 - 5.4 Adoption du *Règlement no 2021-05 modifiant le Règlement no 2019-11 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaire*
 - 5.5 Liste des immeubles en vente pour non-paiement de taxes
 - 5.6 Achat de matériel informatique
 - 5.7 Mandat d'évaluation immobilière des bâtiments et équipements municipaux
 - 5.8 Octroi de subventions pour l'année 2021
 - 5.9 Adhésion aux Solutions Employeurs de Desjardins
 - 5.10 Décisions relatives à la gestion des ressources humaines
 - 5.11 Demande au gouvernement du Québec d'une programmation Accès-logis
 - 5.12 Mise en berne du drapeau du Québec – Journée de commémoration nationale en mémoire des victimes de la COVID-19
 - 5.13 Cession d'une parcelle sur le chemin de la Traverse en contrepartie d'une servitude de passage
 - 5.14 Vente des lots 4 489 229 et 4 489 235 (rue Meunier)
6. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME
 - 6.1 Achat de décors illuminés pour la saison hivernale 2021-2022
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)
 - 8.1 Autorisation de lancer des appels d'offres publics
 - 8.2 Acceptation de paiement du décompte progressif no 3 pour la réception provisoire des travaux de réfection du chemin Gilbert
 - 8.3 Acquisition et installation d'un détecteur de chlore ambiant à l'usine de filtration
 - 8.4 Mandat d'étude environnementale (phase 2) pour les travaux de réfection de la conduite d'aqueduc et de la chaussée du chemin du lac d'Argent et de la rue de la Grève
 - 8.5 Acquisition et installation de sèche-mains au bâtiment de services du parc Missisiquoi Nord
9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - 10.1 Liste des permis de construction émis en janvier et février 2021
 - 10.2 Demandes de permis dans le cadre de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
 - 10.3 Demande de dérogation mineure relative à la pente maximale d'un terrain pour la construction d'un bâtiment principal au 116, chemin Monbel (lot 5 942 707)

- 10.4 Demande de dérogation mineure relative à la marge de recul avant dans le cadre de l'agrandissement d'une résidence au 65 rue Martin, sur le lot 4 380 266
- 10.5 Demande de dérogation mineure relative à la marge de recul arrière dans le cadre de l'agrandissement d'un commerce au 389 rue Principale, sur le lot 4 380 198
- 10.6 Demandes de démolition d'un bâtiment principal situé au 24, chemin des Oblats (lot 2 239 048) et d'un cabanon situé au 85, rue Martin (lot 4 380 360)
- 10.7 Adoption du *Deuxième projet de Règlement no 2021-02 amendant le règlement de zonage no 2012-08*
- 10.8 Adoption du *Règlement no 2021-03 amendant le règlement de plan d'urbanisme no 2012-07*

11. PRÉSENTATION DE CITOYENS

12. RETOUR SUR LES QUESTIONS PRISES EN DÉLIBÉRÉ

13. VARIA

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D’EASTMAN**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité d’Eastman tenue le 1^{er} mars 2021 à 19 h 30 par visioconférence conformément aux dispositions du *Code municipal* et du décret ministériel d’état d’urgence.

Sont présents à cette visioconférence le maire Yvon Laramée, les conseillères Heidi Fortin et Nathalie Lemaire ainsi que les conseillers Carol Boivin, Patrick McDonald et Maurice Séguin.

La séance est présidée par le maire. La directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Lise Coupal, est également présente et agit comme secrétaire d’assemblée. Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre la séance à 19 h 30. Il demande un moment de silence pour le décès de M. René Beauregard et de M. Guy Allard.

**Résolution
2021-03-69**

1.1 Séance tenue à huis clos par visioconférence

ATTENDU QUE depuis le 11 novembre courant, la région de l’Estrie est passée en zone rouge – alerte maximale interdisant tout rassemblement de personnes dans un lieu public fermé;

ATTENDU QU’il est dans l’intérêt public de protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Nathalie Lemaire :

DE tenir la présente séance par visioconférence et à huis clos pour permettre aux membres du Conseil de prendre part, délibérer et voter de façon sécuritaire et conforme aux consignes sanitaires.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

**Résolution
2021-03-70**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Lemaire :

D’adopter l’ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021 tel que soumis ou en y apportant la modification suivante :

- Ajout du point 10.9 - Adoption du *Règlement no 2021-08 amendant le règlement de conditions d’émission de permis de construction n°2013-08*;
- Ajout du point 10.10 - Adoption du *Règlement no 2021-07 amendant le règlement relatif aux plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) n°2002-14*;

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE FÉVRIER 2021

**Résolution
2021-03-71**

Il est proposé par la conseillère Heidi Fortin :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2021 et de la séance extraordinaire du 23 février 2021 avec dispense de lecture, copies de ceux-ci ayant dûment été distribuées à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE

Dépôt

La directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe dépose le rapport de correspondances reçues entre le 22 janvier et le 19 février 2021.

La correspondance et ledit rapport peuvent être consultés au bureau municipal pendant les heures régulières d'ouverture (sur demande par courriel).

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE

Dépôt

5.1 Dépôt du rapport de délégation des compétences (réquisitions)

Le maire confirme le dépôt du rapport mensuel des autorisations de dépenses des fonctionnaires municipaux autorisés par voie de délégation de compétences du pouvoir de dépenser.

Dépôt

5.2 Dépôt de la liste des déboursés au 28 février 2021

La directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe dépose la liste des déboursés réalisés du 1^{er} au 28 février 2021 pour un montant totalisant 303 383,41 \$. Ces déboursés ont été faits conformément au *Règlement no 2019-11 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaire*.

5.3 Avis de motion et présentation du Règlement numéro 2021-01-A modifiant le Règlement numéro 2021-01 relatif à la taxation et tarification de l'année 2021

Avis de motion est donné par la conseillère Nathalie Lemaire à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, le *Règlement 2021-01-A modifiant le Règlement 2021-01 fixant, pour les taxes et tarifs de l'année 2021, les taux pour les services, les modalités de paiement, les taux d'intérêt sur les arrérages et toute autre facture émise par la Municipalité ainsi que les montants relatifs aux frais d'administration*.

Le règlement vise plus précisément à ajouter les tarifs relatifs à la station de lavage d'embarcations nautiques.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

**Résolution
2021-03-72**

Annexe
5.4

5.4 Adoption du Règlement no 2021-05 modifiant le Règlement no 2019-11 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaire

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement no 2019-11 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaire* suite à la création du poste permanent à temps complet de directeur – préventionniste;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 1^{er} février 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Carol Boivin :

D'adopter le *Règlement no 2021-05 modifiant le Règlement no 2019-11 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaire* dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2021-03-73**

Annexe
5.5

5.5 Liste des immeubles en vente pour non-paiement de taxes

Il est proposé par le conseiller Patrick McDonald :

D'accepter les immeubles faisant l'objet de la vente pour non-paiement de taxes pour les années 2018 à 2021 joints aux présentes pour en faire partie intégrante;

DE mandater la MRC de Memphrémagog à procéder à la vente desdits immeubles;

D'appliquer le taux d'intérêt de 15 % annuellement exigible sur les soldes de taxes impayées tel que fixé dans les règlements d'imposition de taxes municipales pour les années 2018 à 2021;

ET D'autoriser le maire, la direction générale ou son substitut, à enchérir, jusqu'à concurrence d'un montant suffisant pour payer le montant dû des taxes municipales ou scolaires, en capital, intérêts et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales ou scolaires, et à acquérir les immeubles qui seront alors mis en vente, lors de la vente pour taxes qui aura lieu à la MRC de Memphrémagog.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2021-03-74**

5.6 Achat de matériel informatique

Il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

D'autoriser l'achat d'un ordinateur portable avec équipements et licences requises pour le poste d'adjointe administrative – services techniques auprès de C2 Consultants au montant estimé à 1 855,90 \$ avant les taxes;

D'autoriser l'achat d'une tablette électronique Panasonic Toughbook CF-20 au montant de 4 675,99 \$ avant les taxes;

ET D'autoriser l'installation de sept (7) licences du logiciel Antidote sur différents postes informatiques au montant de 857,50 \$ avant les taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

*Postes de dépenses : 02-13000-670
et 02-22000-670*

**Résolution
2021-03-75**

5.7 Mandat d'évaluation immobilière des bâtiments et équipements municipaux

ATTENDU la recommandation de FQM Assurances de procéder à l'évaluation immobilière des bâtiments et équipements municipaux pour fixer la juste valeur de leur remplacement, réparation et/ou reconstruction en cas de sinistres;

ATTENDU QU'en mandatant une ressource professionnelle reconnue par la FQM, la Municipalité obtient un rabais de dix pourcent (10 %) sur la prime annuelle « bâtiments et équipements » durant sept (7) ans à compter de l'évaluation professionnelle ainsi qu'une couverture pouvant atteindre jusqu'à 110 % des coûts de reconstruction;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Carol Boivin :

DE mandater SPE valeur assurable à réaliser l'évaluation immobilière des bâtiments et équipements municipaux pour un montant estimé à 10 740 \$ avant les taxes, le tout conformément à l'offre de services datée du 10 février 2021.

**Résolution
2021-03-76**

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.8 Octroi de subventions pour l'année 2021

ATTENDU les demandes de subventions déposées pour l'année 2021;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Nathalie Lemaire:

DE verser, au 31 mars 2021, un montant de 700 \$ au Train des mots et un montant de 1 000 \$ à la Coopérative d'habitation d'Eastman;

ET D'affecter le fonds de solidarité au paiement des sommes requises.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2021-03-77**

5.9 Adhésion aux Solutions Employeurs de Desjardins

ATTENDU la proposition de Desjardins Entreprises permettant d'automatiser plusieurs opérations relatives à la gestion des ressources humaines;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Heidi Fortin :

D'adhérer aux Solutions Employeurs de Desjardins au montant de 5 086,15 \$ avant les taxes conformément à la proposition datée du 4 février 2021;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2021-03-78**

Annexes
5.10

5.10 Décisions relatives à la gestion des ressources humaines

ATTENDU les vacances aux postes de directeur général et secrétaire-trésorier et d'inspecteur municipal;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Nathalie Lemaire :

DE compenser le surcroît de travail de la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe et de l'inspectrice municipale – bâtiments et environnement conformément à l'annexe jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2021-03-79**

5.11 Demande au gouvernement du Québec d'une programmation Accès-logis

ATTENDU QUE le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis ;

ATTENDU QUE 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;

ATTENDU QUE ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements ;

ATTENDU QUE la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires ;

ATTENDU QUE les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

ATTENDU QUE l'Association des groupes de ressources techniques du Québec affirme que chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

ATTENDU QU'il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick McDonald :

DE demander au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique.

ET DE transmettre une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Madame Andrée Laforest, ainsi qu'à la présidente du Conseil du trésor, Madame Sonia Lebel, et au ministre des Finances, Monsieur Eric Girard.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2021-03-80**

5.12 Mise en berne du drapeau du Québec – Journée de commémoration nationale en mémoire des victimes de la COVID-19

ATTENDU QUE pour souligner la Journée de commémoration nationale en mémoire des victimes de la COVID-19, le premier ministre du Québec demande la mise en berne du drapeau du Québec sur la tour centrale de l'hôtel du Parlement, sur tous les édifices publics du gouvernement du Québec (ministères et organismes), des municipalités ainsi que des représentations du Québec à l'étranger et des bureaux du Québec au Canada;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

DE mettre en berne tous les drapeaux du Québec situés sur le territoire de la Municipalité d'Eastman le jeudi, 11 mars 2021 de l'aube au crépuscule.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2021-03-81**

5.13 Cession d'une parcelle sur le chemin de la Traverse en contrepartie d'une servitude de passage

ATTENDU la résolution numéro 2020-12-278 à l'effet de mandater la direction générale à négocier la vente de la parcelle de terrain correspondant à l'assiette résiduelle formant un « T » de virage devant le lot 6 337 682 (81, rue de la Traverse), et ce, conditionnellement à l'obtention d'une servitude réelle et perpétuelle d'accès au lot 5 725 836;

ATTENDU QUE les conditions négociées sont satisfaisantes pour les deux parties impliquées;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Carol Boivin :

DE céder une parcelle sur le chemin de la Traverse en contrepartie d'une servitude réelle et perpétuelle de passage d'une largeur de cinq (5) mètres pour y aménager un sentier d'une largeur suffisante pour permettre à la machinerie d'entretien (travaux publics) de circuler librement tout en préservant au maximum le couvert forestier;

DE mandater un arpenteur-géomètre à réaliser les descriptions techniques des parcelles concernées (T de virage et servitude), un notaire à l'instrumentalisation de la transaction immobilière et tout autre professionnel requis pour la concrétisation de la cession;

ET DE facturer tous les honoraires professionnels et autres coûts engendrés par le projet au demandeur comme condition préalable à la transaction;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2021-03-82**

5.14 Vente des lots 4 489 229 et 4 489 235 (rue Meunier)

ATTENDU la résolution numéro 2021-02-67 à l'effet de faire une contre-offre à l'acheteur relativement à la vente des lots 4 889 229 et 4 489 235 situés sur la rue Meunier;

ATTENDU QUE la contre-offre a été acceptée telle quelle par l'acheteur;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

DE procéder à la vente des lots 4 489 229 et 4 489 235 situés sur la rue Meunier aux Boisés Stukely au montant de 116 820 \$ plus taxes applicables;

D'autoriser le maire Yvon Laramée, le directeur général et secrétaire-trésorier à être nommé ultérieurement et la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe Lise Coupal à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Eastman, tout document requis pour effectuer la transaction;

ET DE verser la totalité de la somme au fonds des parcs et terrains de jeux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

6.1 Achat de décors illuminés pour la saison hivernale 2021-2022

ATTENDU l'intérêt de la Municipalité de doter le village de décors illuminés pour la période hivernale afin de bonifier l'expérience et d'embellir le secteur;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Nathalie Lemaire :

D'autoriser l'achat de décors illuminés auprès de Leblanc Illuminations pour un montant maximal de 5 000 \$ avant taxes dont la sélection aura été préalablement approuvée par le Conseil;

ET D'affecter l'excédent accumulé non affecté au paiement de ces dépenses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Poste de dépense : 59-110-10-111

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)

8.1 Autorisation de lancer des appels d'offres publics

ATTENDU QUE le plan triennal d'immobilisations de l'année 2021 prévoit des dépenses devant faire l'objet d'appels d'offres publics;

Il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

D'autoriser la direction générale à lancer les appels d'offres publics pour :

- la réfection du chemin Khartoum (phase 3);
- l'achat et l'installation de génératrices pour l'hôtel de ville et la caserne;
- les travaux de réfection de la conduite d'aqueduc et de la chaussée du chemin du lac d'Argent;
- les travaux de réfection de la conduite d'aqueduc et de la chaussée de la rue de la Grève (avec installation d'égouts sanitaires);
- la surveillance du chantier du chemin du lac d'Argent;
- l'achat d'un camion six roues.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2021-03-83**

**Résolution
2021-03-84**

**Résolution
2021-03-85**

8.2 Acceptation de paiement du décompte progressif no 3 pour la réception provisoire des travaux de réfection du chemin Gilbert

ATTENDU la recommandation de paiement de la firme St-Georges Structures et Civil daté du 18 janvier 2021;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

D'autoriser le paiement du décompte progressif no 3 pour la réception provisoire des travaux de réfection du chemin Gilbert, conformément à la facture de Grondin Excavation, au montant de 38 176,82 \$ plus les taxes applicables incluant la retenue contractuelle de 5 % valide jusqu'à l'acceptation finale des travaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Poste de dépense : 23-05211-721

**Résolution
2021-03-86**

8.3 Acquisition et installation d'un détecteur de chlore ambiant à l'usine de filtration

Il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

D'acquérir et installer un détecteur de chlore ambiant à l'usine de filtration auprès de CDTEC Calibration inc. au montant de 3 655 \$ avant les taxes, le tout conformément à la soumission numéro 2315;

ET D'affecter le fonds aqueduc au paiement des sommes requises.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Poste de dépense : 02-41200-640

**Résolution
2021-03-87**

8.4 Mandat d'étude environnementale (phase 2) pour les travaux de réfection de la conduite d'aqueduc et de la chaussée du chemin du lac d'Argent et de la rue de la Grève

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à une demande de prix relativement à la réalisation d'une étude environnementale de phase 2 pour les travaux de réfection de la conduite d'aqueduc et de la chaussée du chemin du lac d'Argent et de la rue de la Grève;

ATTENDU la recommandation du directeur des travaux publics;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

DE mandater Englobe Corp. à la réalisation d'une étude environnementale (phase 2) pour les travaux de réfection de la conduite d'aqueduc et de la chaussée du chemin du lac d'Argent au montant de 8 250,20 \$ avant les taxes conformément à l'offre de services datée du 26 février 2021;

ET DE confirmer l'octroi du même mandat pour la rue de la Grève à Englobe Corp. au montant de 3 000 \$ avant les taxes conditionnellement à l'approbation du règlement décrétant les travaux sur la rue de la Grève.

Le conseiller Patrick McDonald déclare son intérêt et se retire des délibérations.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Poste de dépense : 23-05211-721

**Résolution
2021-03-88**

8.5 Acquisition et installation de sèche-mains au bâtiment de services du parc Missisquoi Nord

ATTENDU QUE les usagers disposent souvent du papier brun dans les toilettes du bâtiment de services situé au parc Missisquoi Nord, ce qui engendre des blocages de la conduite d'égouts;

ATTENDU la recommandation du directeur des travaux publics d'installer des sèche-mains pour remédier à la problématique de façon définitive;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

D'autoriser le directeur des travaux publics à acquérir et installer des sèche-mains pour le bâtiment de services situé au parc Missisquoi Nord pour un montant estimé à 4 000 \$ avant les taxes;

ET D'affecter le fonds des parcs et terrains de jeux au paiement des sommes requises.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 Liste des permis de construction émis en janvier et février 2021

10.2 Demandes de permis dans le cadre de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a pris connaissance des demandes d'approbation au règlement PIIA lors de son assemblée du 10 février 2021;

ATTENDU QUE les demandes doivent respecter les critères et objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

ATTENDU la recommandation du CCU à l'égard de ces demandes;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick McDonald :

D'accepter, conformément aux résolutions adoptées par le CCU lors de l'assemblée du 10 février 2021 jointes aux présentes pour en faire partie intégrante, les demandes d'approbation au règlement PIIA suivantes :

- Construction d'une résidence au 45 chemin de l'Escalade, sur le lot 2 235 963;
- Construction d'une résidence unifamiliale au 929 chemin des Diligences, sur le lot 2 237 256;
- Agrandissement d'une résidence unifamiliale au 20 chemin de la Petite-Rivière, sur le lot 2 239 878;
- Construction d'une résidence unifamiliale au 36 rue de la Réserve, sur le lot 6 252 484;
- Construction d'une résidence unifamiliale au 32 rue de l'Horizon, sur le lot 4 398 926;
- Construction d'un bâtiment accessoire au 32 rue de l'Horizon, sur le lot 4 398 926;
- Construction d'un bâtiment accessoire (garage) au 87 rue Meunier, sur le lot 4 528 681;
- Construction d'un bâtiment accessoire (remise) au 87 rue Meunier, sur le lot 4 528 681;
- Construction d'une résidence unifamiliale au 3 rue de la Montée, sur le lot 4 817 513;
- Construction d'un bâtiment accessoire au 3 rue de la Montée, sur le lot 4 817 513 conditionnellement à ce que les portes de garage soient d'une couleur foncée au lieu de blanc tel que proposé;

Résolution
2021-03-89

[Annexe
10.2](#)

- Construction d'une résidence unifamiliale au 12 rue des Chênes, sur le lot 2 238 148;
- Construction d'un bâtiment accessoire (garage) au 12 rue des Chênes, sur le lot 2 238 148;
- Agrandissement d'une résidence unifamiliale au 69 rue de l'Horizon, sur le lot 4 398 915;
- Construction d'une résidence unifamiliale au 105 rue de Villebois, sur une future subdivision du lot 5 115 790;
- Construction d'une résidence unifamiliale au 19 chemin de la Chute, sur le lot 4 344 987;
- Construction d'une résidence unifamiliale au 54 rue des Cervidés, sur le lot 3 482 506;
- Construction d'une résidence unifamiliale au 28 chemin du Mousqueton, sur le lot 3 353 372 conditionnellement à ce que des mesures soient prévues de façon à ce que l'eau provenant des fossés de l'entrée de cour ne soient pas dirigées directement au cours d'eau (ruissellement en surface sur une distance suffisante pour que l'eau soit absorbée avant d'y parvenir);
- Construction d'un bâtiment accessoire au 85 rue Martin, sur le lot 4 380 360 conditionnellement à ce qu'un écran végétal d'une hauteur minimale de 1,2 mètres soit installé à l'ouest du bâtiment afin de limiter son impact visuel à partir du lac;

D', dès lors qu'un plan conforme de gestion des eaux de ruissellement est déposé aux fonctionnaires désignés en amont de la délivrance des permis des demandes de construction de résidences unifamiliales situées au 40, chemin du Pic-de-l'Ours (lot 6 394 716), au 26, chemin du Pic-de-l'Ours (lot 6 406 255), au 1, rue Groulx (lot 6 406 257), au 15, chemin du Pic-de-l'Ours (lot 6 386 457);

DE reporter les demandes d'approbation au règlement PIIA suivantes :

- Agrandissement d'un bâtiment principal au 355 rue Principale, sur le lot 4 380 157, afin de réévaluer la demande lorsque les éléments requis pour bien visualiser le projet auront été fournis;
- Construction d'une résidence unifamiliale au 1171 chemin des Diligences, sur le lot 5 568 857 compte tenu que le CCU n'a pu évaluer la demande en regard aux bâtiments environnants;

ET DE refuser la demande de rénovation d'une résidence unifamiliale au 23, rue Cabana, sur le lot 4 499 790, considérant que la demande ne satisfait pas aux critères et objectifs du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2002-14*, eu égard au style et à l'intégration au cadre bâti environnant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2021-03-90**

10.3 Demande de dérogation mineure relative à la pente maximale d'un terrain pour la construction d'un bâtiment principal au 116, chemin Monbel (lot 5 942 707)

ATTENDU la demande de dérogation mineure relative à l'implantation d'une résidence unifamiliale sur un terrain en pente de 23 % au 116, chemin Monbel (lot 5 942 707) alors que le *Règlement de zonage no 2012-08* édicte une pente maximale de 15 % dans ce secteur;

ATTENDU QU'il est justifié d'implanter le bâtiment à l'emplacement visé, considérant le type d'installation septique possible et l'impact moindre sur l'environnement, tant au niveau des remblais-déblais que du déboisement;

ATTENDU QUE le CCU émet une recommandation favorable;

En conséquence, Il est proposé par le conseiller Carol Boivin :

DE faire droit à la demande de dérogation mineure pour l'implantation d'une résidence unifamiliale sur un terrain en pente de 23 % au 116, chemin Monbel (lot 5 942 707) conditionnellement à ce qu'aucun déboisement ou abattage d'arbres ne soit effectué sur la portion nord-ouest du lot située entre le mur de roche adjacent à l'entrée charretière et le chemin Monbel, et ce jusqu'aux limites nord et ouest dudit lot.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2021-03-91**

10.4 Demande de dérogation mineure relative à la marge de recul avant (lot transversal) minimale pour l'agrandissement d'un bâtiment principal au 65, rue Martin (lot 4 380 266)

ATTENDU la demande de dérogation mineure relative à la marge de recul avant pour l'agrandissement d'un bâtiment principal au 65, rue Martin (lot 4 380 266 transversal bordé par deux rues);

ATTENDU QUE le demandeur désire agrandir la résidence jusqu'à 1,5 mètres de la ligne de lot avant (côté rue de la Grève) alors que le *Règlement de zonage 2012-08* édicte une marge de recul avant de 7,5 mètres dans cette zone (la marge de recul avant s'applique aux deux rues dans le cas d'un lot transversal), représentant une dérogation de 6 mètres;

ATTENDU QUE l'application stricte de la réglementation municipale engendrerait l'abattage de deux érables matures ainsi qu'une proximité accrue à la résidence voisine;

ATTENDU QUE le CCU émet une recommandation favorable conditionnellement à ce que l'empiètement dans la marge de recul avant soit de 4,5 mètres plutôt que 6 mètres;

En conséquence, Il est proposé par le conseiller Carol Boivin :

DE faire droit à la demande de dérogation mineure relative à la marge de recul avant pour l'agrandissement d'un bâtiment principal au 65, rue Martin (lot 4 380 266) avec empiètement d'au plus 4,5 mètres plutôt que 6 mètres, le tout conditionnellement à ce qu'aucun dispositif d'éclairage ne soit installé sur le bâtiment du côté de la rue de la Grève.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2021-03-92**

10.5 Demande de dérogation mineure relative à la marge de recul arrière minimale pour l'agrandissement d'un bâtiment principal au 389, rue Principale (lot 4 380 198)

ATTENDU la demande de dérogation mineure relative à la marge de recul arrière pour l'agrandissement d'un bâtiment principal au 389, rue Principale (lot 4 380 198);

ATTENDU QUE le demandeur désire agrandir le bâtiment principal à 8,8 mètres de la ligne de lot, alors que le *Règlement de zonage 2012-08* édicte une marge de recul avant de 15 mètres dans cette zone, représentant une dérogation de 6,2 mètres;

ATTENDU la superficie limitée du lot de 795,3 mètres carrés;

ATTENDU QUE le CCU émet une recommandation favorable;

En conséquence, Il est proposé par le conseiller Carol Boivin :

DE faire droit à la demande de dérogation mineure relative à la marge de recul arrière minimale pour l'agrandissement d'un bâtiment principal au 389, rue Principale (lot 4 380 198) selon l'option 1.1 présentée au CCU.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2021-03-93**

10.6 Demandes de démolition d'un bâtiment principal situé au 24, chemin des Oblats (lot 2 239 048) et d'un cabanon situé au 85, rue Martin (lot 4 380 360)

ATTENDU le *Règlement 2019-06 relatif à la démolition d'immeubles*;

ATTENDU QUE des demandes de démolition ont été déposées pour le bâtiment principal situé au 24, chemin des Oblats (lot 2 239 048) afin que soit érigée une nouvelle résidence et pour un cabanon situé au 85 rue Martin (lot 4 380 360);

ATTENDU les recommandations favorables du comité de démolition;

En conséquence, Il est proposé par le conseiller Patrick McDonald :

DE faire droit aux demandes de démolition de l'immeuble principal situé au 24, chemin des Oblats (lot 2 239 048) et d'un cabanon situé au 85, rue Martin (lot 4 380 360).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2021-03-94**

Annexe
10.7

10.7 Adoption du *Deuxième projet de Règlement no 2021-02 amendant le règlement de zonage no 2012-08*

ATTENDU l'avis de motion dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 11 janvier 2021 et l'adoption du premier projet de *Règlement no 2021-02 amendant le règlement de zonage no 2012-08* à cette même séance;

ATTENDU QU'une consultation écrite s'est tenue du 29 janvier au 15 février 2021 suivant laquelle aucun commentaire n'a été formulé;

En conséquence, Il est proposé par le conseiller Patrick McDonald :

D'adopter le *Deuxième projet de Règlement no 2021-02 amendant le règlement de zonage no 2012-08* dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante;

ET DE rappeler que quiconque souhaitant que soit tenu un registre sur le règlement dispose de huit (8) jours pour déposer une demande conforme à l'hôtel de ville, et ce, à partir de la date d'affichage de l'avis public prévu à cette fin, le tout conformément à la *Loi*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2021-03-95**

Annexe
10.8

10.8 Adoption du *Règlement no 2021-03 amendant le règlement de plan d'urbanisme no 2012-07*

ATTENDU l'avis de motion dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 11 janvier 2021 et l'adoption du projet de *Règlement no 2021-03 amendant le règlement de plan d'urbanisme no 2012-07* a été adopté à cette même séance;

ATTENDU QU'une consultation écrite s'est tenue du 5 au 22 février 2021 suivant laquelle aucun commentaire n'a été formulé;

En conséquence, Il est proposé par le conseiller Carol Boivin :

D'adopter le *Règlement no 2021-03 amendant le règlement de plan d'urbanisme no 2012-07* dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante;

ET DE transmettre copie du règlement à la MRC de Memphrémagog afin d'obtenir le certificat de conformité requis par la *Loi*.

**Résolution
2021-03-96**

Annexe
10.9

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10.9 Adoption du Règlement no 2021-08 amendant le règlement de conditions d'émission de permis de construction no 2013-08

ATTENDU l'avis de motion dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 1^{er} février 2021 et l'adoption du Projet de règlement no 2021-08 amendant le règlement de conditions d'émission de permis de construction no 2013-08 à cette même séance;

ATTENDU QUE suite à des commentaires émis durant la consultation écrite du 12 au 27 février, le règlement est adopté tel quel ;

En conséquence, Il est proposé par le conseiller Patrick McDonald :

D'adopter le *Règlement no 2021-08 amendant le règlement de conditions d'émission de permis de construction no 2013-08* dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante;

ET DE transmettre copie du règlement à la MRC de Memphrémagog afin d'obtenir le certificat de conformité requis par la *Loi*.

Le Maire se retire des délibérations.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2021-03-97**

Annexe
10.10

10.10 Adoption du Règlement no 2021-07 amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no 2002-14

ATTENDU l'avis de motion dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 1^{er} février 2021 et l'adoption du projet de *Règlement no 2021-07 amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no 2002-14* à cette même séance;

ATTENDU QUE suite à des commentaires émis durant la consultation écrite du 12 au 27 février, le règlement est adopté avec les changements suivants par rapport au projet :

- Retirer la zone RUR-8 du PIIA-3 (zones récréotouristiques), en conservant certains lots en altitude (dans la boucle formée par les chemins du Pic-de-l'Ours, de la Tanière et du tremble ainsi que 3 lots plus à l'Est) (articles 4, 11, 12 ainsi que le nouvel article 23 et la nouvelle annexe II pour le territoire couvert);
- Ajouter les couleurs pâles aux couleurs à éviter dans le secteur du PIIA-3 (zones récréotouristiques) (article 13);

En conséquence, Il est proposé par le conseiller Carol Boivin :

D'adopter le *Règlement no 2021-07 amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no 2002-14* dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante;

ET DE transmettre copie du règlement à la MRC de Memphrémagog afin d'obtenir le certificat de conformité requis par la *Loi*.

Le Maire se retire des délibérations.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11. VARIA

La conseillère Nathalie Lemaire informe les citoyens des divers activités prévues au cours des prochains mois telles que :

- Sentier poétique, en partenariat avec Orford 3.0 : exposition de tableaux et poèmes d'artistes locaux pour la plupart, installé depuis la fin de semaine du 27 février jusqu'à Pâques.
- Concours de peinture sur neige en vigueur en avril : info sur site web, inscription requise.
- Rallye automobile prévu le 6 mars à partir de 9 h. Infos sur le site web, ou page Facebook des loisirs. Réservation obligatoire avant 15h le 5 mars.
- Randonnées aux flambeaux prévues si le couvre-feu de 20h est levé le 19 mars à compter de 19h sur les sentiers du Vertendre, et le 26 mars au sentier Louise Portal : activité libre, respect des consignes de distanciation/bulles familiales.
- Passes de ski pour le Mont Orford toujours disponibles, à réserver par téléphone ou par courriel auprès de la municipalité.

Elle rappelle de respecter les consignes si la patinoire est fermée et de respecter les horaires pour le hockey ou le patinage libre (voir sur le site web et sur la pancarte à la patinoire).

Elle informe que la bibliothèque est maintenant ouverte aux abonnés qui peuvent dorénavant circuler dans les rayons en respectant les consignes sanitaires en vigueur.

Elle rappelle aux citoyens les consignes pour l'accès à l'écocentre : avant de se présenter, il faut venir à l'hôtel de ville chercher une carte d'Accès. La bibliothèque n'émet pas ce genre de cartes.

La date limite pour les articles du Trait d'union est vendredi 5 mars. Il sera distribué vers le 6 avril.

Elle félicite les participants du concours de bonhommes de neige tenu en janvier et informe que les gagnants du concours de châteaux de neige seront annoncés au cours de la semaine du 1^{er} mars.

La conseillère informe la population que le Club La Missisquoise offre de l'aide pour inscrire les personnes âgées de 85 ans et plus pour la vaccination COVID19, avec transport possible au centre de vaccination éventuellement par des bénévoles. Infos : lmissisquoise@axion.ca ou 450-297-3334.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

En raison de la présentation à huis clos en visioconférence de la séance du Conseil, les citoyens ont été invités à soumettre leurs questions par courriel.

La directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe informe le Conseil des questions reçues et abordant les sujets suivants :

- La légalité des certificats d'occupations délivrés avant l'adoption du règlement de zonage no 2019-04;
- Les travaux de construction de rues sur le mont Lilly Butter;
- Les relations entre la Municipalité d'Eastman et M. Carl François Durocher-Milani.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller / la conseillère propose de lever la séance du conseil à 20h35.

Yvon Laramée
Maire

Lise Coupal
Directrice générale adjointe
et secrétaire-trésorière adjointe

« Je, Yvon Laramée, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».